



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce électronique

Question écrite n° 44349

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la méfiance que suscite chez les consommateurs l'annonce de la vulnérabilité du système de sécurisation des cartes à puce. En effet, le développement des achats par internet et à partir des téléphones mobiles provoque une recrudescence des litiges sur les paiements par cartes bancaires. Par ailleurs, la découverte par certains « internautes pirates » de la clé de cryptage secrète des cartes bancaires et sa publication sur le Web met en lumière la fragilité d'un mécanisme utilisé depuis plus de 10 ans qui n'a pas évolué au rythme des progrès de l'informatique. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour inciter les opérateurs de cartes bancaires à sécuriser le système, sans doute par le remplacement rapide des cartes à 320 bits par des cartes à 2 048 bits, ainsi que la mise sur le marché du système de paiement sécurisé Cyber-COMM.

Texte de la réponse

Certains médias ont fait écho de problèmes relatifs à la sécurité des paiements effectués par cartes bancaires et notamment du risque de décryptage de certaines protections informatiques installées sur les cartes de paiement. Ce type de fraude n'est pour l'instant que théorique, le groupement des cartes bancaires n'ayant pas mis à jour l'existence de fausses cartes de paiement. La sécurité de ce cryptage est donc élevée et bien supérieure à celle des cartes à simple piste utilisées dans la plupart des pays. Si elle constitue un moyen de paiement sûr, la carte de paiement doit, toutefois, être régulièrement perfectionnée afin de tenir compte des progrès technologiques intervenus. Les pouvoirs publics, qui ont défini parmi leurs priorités l'essor des services de la société de l'information, veulent, dans ce cadre, créer des conditions d'un développement du commerce électronique telles que les consommateurs puissent se tourner en toute confiance vers ce nouveau mode de transaction. Dans ce contexte, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a présidé, le mardi 4 avril 2000, une réunion consacrée à la sécurisation des paiements à distance, en présence des organisations de consommateurs, des professionnels, du groupement des cartes bancaires et des industriels de la monétique et a décidé, au terme de cette table ronde, de créer deux groupes de travail. L'un des groupes, qui sera rattaché au Conseil national de la consommation, aura vocation à examiner les conditions d'un renforcement de la loyauté des transactions dans le commerce en ligne et à distance, alors que le second sera précisément chargé de faire le point sur les protections informatiques des cartes de paiement. Par ailleurs, les établissements de crédit, en liaison avec les industriels de la monétique et les commerçants, ont engagé depuis plusieurs mois la diffusion d'une nouvelle génération de cartes à puce ainsi que la modernisation du parc des terminaux points de vente des commerçants assurant un niveau de protection encore supérieur à celui existant. Enfin, les pouvoirs publics constatent les progrès accomplis par les opérateurs bancaires et industriels pour garantir l'identité de l'émetteur, notamment le lancement prochain d'un système de sécurisation des paiements, fondé sur la mise à disposition des consommateurs de lecteurs de cartes à puce. Cette innovation devrait contribuer à accroître la sécurité des transactions effectuées en ligne et limiter le risque d'utilisation frauduleuse des numéros de cartes. Les pouvoirs publics souhaitent donc que l'ensemble des acteurs impliqués, qu'il s'agisse des établissements de crédit, des industriels, des administrations, se mobilisent

fortement. L'ensemble de ces efforts ainsi qu'une vigilance accrue des porteurs de cartes bancaires permettront de renforcer la confiance des consommateurs dans ce moyen de paiement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44349

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2067

Réponse publiée le : 14 août 2000, page 4813